

# Consultation nationale sur l'éducation artistique et culturelle

## Contribution de la Fédération Française des écoles de cirque

### Le cirque, l'éducation artistique et l'éducation populaire

Depuis le début des années 80 et l'émergence du « nouveau » cirque, les lieux de découverte, d'enseignement et de pratique du cirque se sont multipliés. Dès 1988, quelques dizaines d'écoles ont fait le choix de se regrouper au sein d'une fédération, pour œuvrer à une meilleure reconnaissance de cet art, réfléchir aux conditions d'enseignements, à la formation des enseignants et à leurs pratiques pédagogiques. Rapidement, des ateliers cirque en milieu scolaire se sont également développés, d'abord à l'initiative d'enseignants passionnés, relayés par des artistes, des compagnies, puis par des écoles de cirque de plus en plus nombreuses à proposer un enseignement de qualité.

Aujourd'hui, la fédération regroupe 130 écoles de cirque, « écoles d'art et de vie », s'appuyant dans leurs pratiques quotidiennes sur les valeurs d'éducation populaire mises en valeurs par la FFEC.

#### **Education artistique versus éducation populaire**

La création artistique est un puissant vecteur de l'expression de soi, dans un cadre individuel ou collectif. La pratique en amateur se justifie pour elle-même, comme l'écriture d'une identité, comme un acte de fabrication de culture. Chacun a donc droit à cet espace essentiel d'expression, qu'il le vive de manière professionnelle ou en amateur, qu'il vive dans une banlieue ou dans une lointaine vallée de montagne.

L'affirmation de ce « droit culturel » met le doigt sur un débat trop souvent tronqué, mettant en tension l'idée de « démocratie culturelle » avec le concept de « démocratisation de la culture ». En faisant de l'accès aux beaux-arts l'alpha et l'oméga de l'action publique, les politiques culturelles, plutôt que faciliter le difficile « vivre ensemble », ont trop souvent construit d'infranchissables barrières culturelles.

C'est pourquoi nous inscrivons la réflexion sur l'éducation artistique dans une logique d'éducation globale de l'individu pouvant trouver par le biais d'une pratique artistique un facteur de développement personnel et social, d'émancipation, de construction de la personne, ou une occasion de « mettre en miroir » le monde.

**Aussi iconoclaste que cela puisse paraître, les écoles de cirque se revendiquent donc tout à la fois comme des écoles d'art et des espaces d'éducation populaire.** Ce positionnement est d'ailleurs inscrit dans les statuts et le projet éducatif de la FFEC :

- **Une école pour tous**, sans prosélytisme ni élitisme, dont les activités sont accessibles au plus grand nombre, dans le respect des publics, de la législation, de la santé, de la sécurité des individus et dans un souci permanent de qualité de l'approche pédagogique.
- **Une école pour chacun**, qui met en place des enseignements respectueux de la personne, favorisant son épanouissement et proposant les arts du cirque comme outil éducatif, dans un environnement qui permet les expériences et développe la créativité de l'individu.
- **Une école pour les arts du cirque** : lieu de rencontre, privilégiant le plus souvent une pratique artistique pluridisciplinaire, intégrant tous les arts du mouvement et de l'expression, visant à promouvoir les arts du cirque en s'ouvrant à leurs dimensions pédagogiques, culturelles et artistiques.

## Trois enjeux pédagogiques et quatre familles d'actions pour l'éducation artistique en arts du cirque

Fidèle à ces valeurs, nous avons pris l'habitude de présenter l'éducation aux arts du cirque à travers trois enjeux, à nos yeux indissociables. C'est la prise en compte globale et simultanée de ces enjeux par l'éducateur qui donne toute sa richesse à son intervention.

**L'enjeu artistique** : il s'agit de mettre l'individu en situation de créer, de donner sens et intentionnalité à un geste, de mûrir un imaginaire... La rencontre avec l'œuvre est une dimension fondamentale de l'irruption de l'art, comme l'est également la confrontation avec l'exercice d'une discipline artistique. Le difficile équilibre entre les composantes de la pratique des arts du cirque (apprentissage des gestes techniques spécifiques au cirque, partage de valeurs éducatives qui concernent l'individu autant que le citoyen, démarche artistique) est constamment recherché. Dans l'effort de transmission de cette pratique complexe, l'enjeu artistique doit être continuellement réaffirmé.

**L'enjeu éducatif** : dans les disciplines du cirque plus que dans d'autres, l'éducateur et l'enfant se confrontent à l'échec (inévitable) et à sa répétition, à la peur, au risque. L'activité permet donc de développer le goût de l'effort (par une pratique déconnectée de toute utilité sociale, l'individu met en œuvre des compétences peu naturelles sans autre utilité que leur propre réalisation), la ténacité, le dépassement de soi, la construction collective d'un mouvement, la compréhension de la différence, le respect de l'autre... Autant de qualités qui, réinvesties dans la vie en société, contribueront, en même temps, au développement de l'individu et au bien commun.

**L'enjeu corporel** : être à l'écoute de son corps et de ses limites, gérer ses déséquilibres, gérer le rapport « prise de risque/sécurité », se mouvoir dans l'espace en quittant ses appuis terrestres, sont autant de prétextes à la (re)découverte de son corps, le plus souvent dans des dimensions inexplorées. De ce point de vue, le cirque est un formidable outil de prise de conscience corporelle.

**S'appuyant sur ses trois enjeux, nous défendons dans l'action d'éducation aux arts du cirque, une approche où le « faire » se retrouverait à parité avec le « percevoir » incessant aller-retour entre création et découverte.**

En vertu de cette approche pédagogique, les actions d'éducation aux arts du cirque doivent :

- permettre à un individu de situer un art dans un environnement, un contexte culturel, une histoire ;
- approcher de manière sensible les enjeux de l'art et de la création, grâce à la rencontre d'artistes incarnant des univers singuliers ;
- favoriser la confrontation à l'exercice de cette forme d'expression et l'expérimentation des démarches favorisant l'expression de la créativité (faire émerger la part d'artiste de chacun).
- opérer la rencontre avec un public, par le biais de la « restitution des travaux » : c'est le temps du « regard » de l'autre, du travail sur la confiance en soi, le temps du plaisir de montrer, mais aussi le temps de la découverte concrète des contraintes du spectacle vivant.

## Au-delà des mots, beaucoup de freins à l'action

Au-delà des pétitions de principe et des définitions programmatiques sur l'éducation artistique se posent des questions très concrètes sur le quotidien des acteurs de l'éducation aux arts du cirque. Les quelques remarques qui suivent mélangent ce qui est singulier aux arts du cirque et ce qui est largement partagé avec les autres disciplines artistiques.

**L'égal accès aux arts du cirque** : aujourd'hui, la pratique du cirque dans une école spécialisée coûte relativement cher (besoin de locaux vastes et adaptés, respect optimal des conditions de sécurité, professionnalisation de l'encadrement et de la formation, partenariats artistiques). Or, les écoles de

cirque sont en moyenne très peu soutenues par les collectivités publiques – la part des subventions dans le budget moyen d'une école évoluant entre 0 et 30 %, avec une moyenne probablement comprise entre 5 et 10 %. **Dans ces conditions, alors que nous défendons l'idée d'un accès égal à tous à l'enseignement des arts du cirque, nous ne pouvons que constater que nos élèves sont issus le plus souvent d'une classe sociale plutôt favorisée. Cet état de fait ne peut pas changer sans intervention publique.** Si le cirque est un art, alors il doit faire l'objet d'une politique publique s'attaquant à ces freins.

### **que propose la FFEC ?**

En vertu de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, les départements français sont tenus d'adopter des schémas départementaux des enseignements artistiques dans les domaines de la musique, de la danse et de l'art dramatique. Ces schémas ont pour objet de définir les principes d'organisation des enseignements artistiques, en vue d'améliorer l'offre de formation et les conditions d'accès à l'enseignement. Ils rassemblent le plus souvent un ensemble de mesures qui concourent à la mise en œuvre d'une politique culturelle d'aménagement du territoire en faveur de l'enseignement artistique et qui organisent l'accès du plus grand nombre de personnes à un enseignement diversifié de qualité et de proximité.

Malgré l'important développement des lieux de découverte et d'enseignement des arts du cirque en France et la reconnaissance des artistes circassiens comme des acteurs majeurs et innovants des arts du spectacle, seulement une dizaine de schémas départementaux intègrent les arts du cirque.

Comparativement à la danse, à la musique ou au théâtre, les arts du cirque et les acteurs de l'éducation aux arts du cirque sont globalement sous-considérés par les collectivités, et les lieux de pratiques peu voire pas du tout soutenus.

**→ La modification de l'article L. 216-2 du code de l'Éducation, en vue d'élargir les schémas départementaux d'enseignements artistiques aux arts du cirque.**

**Les lieux de pratique** : un des principaux freins à l'installation et à la pérennisation des lieux d'enseignement et de pratique du cirque repose sur la difficulté à disposer (et à financer) des lieux dédiés réellement adaptés aux contraintes de la pratique circassienne. Cette réalité constitue pour de nombreuses écoles un réel problème. La relative rareté de lieux équipés pour la pratique a des conséquences en matière d'accès à cet art, mais aussi plus largement les artistes, qui ont besoin de lieux pour travailler leur art au quotidien et qui doivent souvent parcourir de longues distances pour pratiquer dans des lieux adaptés. Aujourd'hui, quelques collectivités prennent à bras le corps cette question, mais elles sont loin d'être une majorité.

### **que propose la FFEC ?**

**→ Une meilleure prise en compte des besoins d'investissement des acteurs de l'enseignement et de la découverte du cirque, et un traitement égal par rapport aux activités sportives ou aux arts « académiques » comme la musique.**

### **Le cirque à l'école : des dispositifs à simplifier et à mettre en perspective**

De nombreuses actions de cirque sont développées en direction du public scolaire, donnant lieu à des partenariats entre écoles de cirque/écoles primaires-collèges et lycées ou artistes et compagnies/écoles primaires-collège-lycée, voire parfois des partenariats à trois. La multiplication des actions de cirque en milieu scolaire s'est d'ailleurs très récemment concrétisée par la publication conjointe, par le ministère de l'éducation nationale et la fédération française des écoles de cirque, d'un « **cahier des charges activités circassiennes à l'école, au collège et au lycée** ». Il s'agit d'un progrès considérable, preuve que la co-construction est possible et productive.

Il n'en reste pas moins que les dispositifs permettant de mettre en place des actions artistiques en milieu scolaire, s'ils sont nombreux, restent cependant peu adaptés à la réalité des partenariats, avec une tendance au saupoudrage des financements. En ce qui concerne le cirque, nous estimons que 2/3 des actions se mènent en dehors de tout dispositif administratif (étude « cirque à l'école » – FFEC

- 2008). Manque de moyens, absence de pérennité des financements, faible clarté des objectifs, mauvaise connaissance des contraintes et des acteurs du monde du cirque par les enseignants, autant de freins qui ne facilitent pas le développement et la pérennité des projets cirque à l'école.

### que propose la FFEC ?

→ Des dispositifs mieux définis, plus accessibles, qui favorisent l'action de long terme et la mise en place de véritables actions artistiques à l'intérieur de l'institution scolaire => **passer de l'atelier artistique à l'action culturelle, remettre en cause ce culte de « l'action innovante » qui empêche souvent des acteurs de renouveler une action jugée innovante à sa création mais plus après ;**

→ Des dispositifs qui favorisent la porosité des lieux : faire du cirque à l'école, faire l'école dans un chapiteau, dans un théâtre => **changer le regard sur l'école, bousculer les appréhensions par rapport aux lieux de culture, donner une dimension territoriale à l'action ;**

→ Des dispositifs qui favorisent la porosité des acteurs et des champs artistiques => **créer la rencontre, susciter le métissage, la mixité, la transgression des frontières...**

→ Des dispositifs qui favorisent la porosité des temps de l'enfant : ce qui commence au sein de l'institution scolaire peut se terminer en péri ou en extra-scolaire => **réfléchir la pratique culturelle et artistique dans tous les temps de l'enfant, créer des liens entre les acteurs et des ponts entre les différents temps de l'enfant ;**

→ Des dispositifs qui donnent davantage la parole aux enfants => **sortir d'une logique de consommation culturelle et entrer dans une logique de co-construction par l'enfant de l'action culturelle et artistique ;**

→ Des dispositifs dotés de moyens réels et durables => **sortir du hiatus entre l'affichage des ambitions et les moyens existants pour les réaliser ;**

→ Des critères et procédures administratives cohérentes sur l'ensemble du territoire national, et si possible transversales aux différents ministères, institutions régionales, départementales et services déconcentrés => **simplifier et mettre en cohérence les dispositifs et tendre vers une égalité de traitement des acteurs sur l'ensemble du territoire.**

Montreuil, le 7 décembre 2012

Contact FFEC  
Jean-Damien TERREAUX  
[direction@ffec.asso.fr](mailto:direction@ffec.asso.fr)  
01 41 58 22 30